



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité De Saint-Herménégilde

Province de Québec

Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue Principale, le 9 mars 2026, à 19 h 00, présidé par monsieur le Maire, Steve Lanciaux, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Robin Cotnoir	M. Benjamin Canzani
Mme Marie-Soleil Poulin	Conseiller no 5 (<i>vacant</i>)
M. Guillaume St-Pierre (<i>Arrivée à 19 h 02</i>)	M. Mario St-Pierre

Et madame la directrice générale et greffière-trésorière Jeanne Bergeron.

Monsieur le maire Steve Lanciaux informe les personnes présentes que la rencontre est enregistrée.

2026-03-09-01 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum est atteint la séance peut donc commencer.

2026-03-09-02 MODIFICATION À L'ORDRE DU JOUR

Aucune modification.

2026-03-09-03 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Suivi des demandes
6. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 9 février 2026
7. Dépôt et Approbation des comptes
8. Rapport du maire
9. Rapport de la direction générale
 - 9.1 Dépôt de la lettre de démission d'un membre du conseil
10. Résolutions
 - 10.01 Présentation d'un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – Volet 1 (infrastructures sportives et récréatives) (PAFIRSPA)
 - 10.02 Présentation d'un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – Volet 2 (infrastructures de plein air) (PAFIRSPA)
 - 10.03 Appui de la Municipalité de Saint-Herménégilde au projet solaire
 - 10.04 Signature de l'entente de paiement ferme dans le cadre du projet solaire de Saint-Herménégilde
 - 10.05 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 356 édictant le code d'éthique et déontologie des élu(e)s de la Municipalité de Saint-Herménégilde
 - 10.06 Nomination de l'auditeur pour l'exercice financier 2026
 - 10.07 Appui Récupération Bergeron
 - 10.08 Désaffecter un bien de l'utilité publique en vue d'une aliénation
 - 10.09 Offre d'achat terrain chemin du Père-Roy
 - 10.10 Poste d'adjointe administrative
 - 10.11 Offre de service EXP – Route 251 – Marais Duquette
 - 10.12 Programmation de travaux TECQ 2024-2028 révisée
 - 10.13 Offre de service abat-poussière

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**



- 10.14 Offre de service balayage de rue
- 10.15 Offre de service débroussaillage
- 10.16 Entente Gestion des sauveteurs
- 11. Culture et Gestion du patrimoine Saint-Herménégilde (Infrastructures des loisirs et nouveaux arrivants)
- 12. Forêt Hereford
- 13. Lac Lippé
- 14. Lac Wallace
- 15. Loisirs, Famille
- 16. MADA
- 17. Plan climat et SADD
- 18. Régie Incendie
- 19. RIGDSC
- 20. Sécurité civile
- 21. Table des usagers (Mont Hereford)
- 22. Période de questions
- 23. Autres sujets
- 24. Levée de l'assemblée

Adoptée.

2026-03-09-04 PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions générales du public.

Arrivée du conseiller #3, monsieur Guillaume St-Pierre à 19 h 02.

2026-03-09-05 SUIVI DES DEMANDES

Les demandes reçues ont été répondues ou le seront dans les prochains jours.

2026-03-09-06 ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2026

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la session ordinaire du 9 février 2026 soient acceptées et adoptées telles que rédigées.

Adoptée.

2026-03-09-07 DÉPÔT ET APPROBATION DES COMPTES

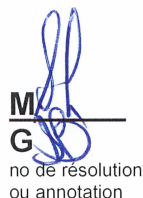
La greffière-trésorière dépose la liste des comptes fournisseurs du mois de février 2026 (175 983,31\$), la liste des rémunérations et prélèvements versés en février 2026 et les états financiers mensuels de février 2026. Certains postes pourraient enregistrer des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois de février 2026.

IL EST PROPOSÉ, par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Benjamin Canzani et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **DE PRENDRE ACTE** du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;
- **D'ADOPTER** et **D'AUTORISER** le paiement des comptes tel que soumis.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**



Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Herménégilde, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.


Jeanne BERGERON

Directrice Générale et greffière-trésorière

Adoptée.

2026-03-09-08 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire Steve Lanciaux mentionne qu'il n'y a rien de nouveau dans le dossier des éoliennes.

Monsieur le maire Steve Lanciaux mentionne que si vous voyez des problématiques sur la chaussée, d'appeler au bureau municipal pour les aviser, et de surveillez vos ponceaux de cour, de maison et de les dégager.

2026-03-09-09 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Madame la directrice générale et greffière-trésorière Jeanne Bergeron dépose le rapport de correspondance, les états financiers pour le mois de février 2026, le rapport du mois de janvier 2026 concernant l'eau potable et le traitement des eaux usées, ainsi que le rapport des permis émis en février 2026, soit quatorze (14) permis.

Elle dépose également le rapport annuel 2025 concernant l'eau potable et le traitement des eaux usés, ainsi que le rapport annuel 2025 de la SPA de l'Estrie.

2026-03-09-09.1 DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL

Madame la directrice générale et greffière-trésorière Jeanne Bergeron dépose la lettre de démission du conseiller Michel Ménard, créant ainsi une vacance au sein du conseil municipal qui devra être comblée par la tenue d'une élection partielle. L'élection partielle se tiendra le 31 mai 2026.

2026-03-09-10 RÉSOLUTIONS

2026-03-09-10.01 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR – VOLET 1 (INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES) (PAFIRSPA)

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde désire procéder à la rénovation de la cabane de la plage du Lac Wallace;

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à 16 428,00 \$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Cotnoir, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents

- **QUE** la Municipalité de Saint-Herménégilde autorise la présentation du projet de rénovation de la cabane de la place du Lac Wallace au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;
- **QUE** soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Herménégilde à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**



continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

- **QUE** la Municipalité de Saint-Herménégilde désigne monsieur le maire Steve Lanciaux ou madame la directrice générale et greffière-trésorière Jeanne Bergeron, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée.

2026-03-09-10.02 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR – VOLET 2 (INFRASTRUCTURES DE PLEIN AIR (PAFIRSPA))

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde désire procéder à l'acquisition et l'installation d'une borne de réparation de vélo au Parc Armand-Martineau;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Benjamin Canzani et résolu à l'unanimité des membres présents

- **QUE** la Municipalité de Saint-Herménégilde autorise la présentation du projet d'acquisition et d'installation d'une borne de vélo au Parc Armand-Martineau au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;
- **QUE** soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Herménégilde à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;
- **QUE** la Municipalité de Saint-Herménégilde désigne monsieur le maire Steve Lanciaux ou madame la directrice générale et greffière-trésorière Jeanne Bergeron, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée.

2026-03-09-10.03 APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HERMÉNÉGILDE AU PROJET SOLAIRE

CONSIDÉRANT QU'Hydro Québec a lancé en date du 6 mai 2025, un appel d'offres (A/O 2025-01) en vue de l'acquisition d'un bloc d'électricité de 300 MW produite à partir de source solaire (ci-après l'« **Appel d'offres** »);

CONSIDÉRANT QU'afin de répondre aux besoins exprimés par l'Appel d'offres, Natural Forces Québec inc. (ci-après « **Natural Forces** ») entend développer, de concert potentiellement avec la municipalité régionale de comté de Coaticook (ci-après la « **MRC de Coaticook** ») et les communautés Abénakis d'Odanak et de Wôlinak, un projet solaire d'une puissance envisagée d'environ 18 MW représentant environ 24 hectares de terrain, dont le parc sera implanté sur le territoire de la MRC de Coaticook (ci-après le « **Projet solaire** »);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Coaticook désirent participer au projet notamment afin de veiller aux intérêts de la collectivité et de lui faire bénéficier de retombées économiques importantes qui pourront notamment être investies pour des projets régionaux;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité De Saint-Herménégilde

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.2.3 de l'Appel d'offres prévoit que le soumissionnaire doit démontrer l'appui du projet par le Milieu local qui administre le territoire où le projet sera implanté lorsqu'un tel projet se trouvera au sol;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Herménégilde constitue un Milieu local qui administre le territoire aux termes des documents d'Appels d'offres du fait que le parc solaire serait implanté sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE malgré que le projet soit retenu aux termes de l'Appel d'offres, le projet demeure assujéti à l'obtention d'autorisations auprès des autorités compétentes, dont le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE);

CONSIDÉRANT QUE des études d'impacts environnementales devront également être effectuées afin d'apprécier les conséquences de l'implantation du projet sur l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Herménégilde désire que soit développé un projet solaire économiquement, écologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le projet solaire prévoit d'importantes retombées économiques régionales, qui pourront servir à financer des projets d'envergure;

CONSIDÉRANT QUE des modifications sont nécessaires à la réglementation applicable en matière de zonage de la municipalité de Saint-Herménégilde afin d'assurer la conformité réglementaire du Projet solaire;

CONSIDÉRANT QUE les éléments énoncés au présent préambule ont orienté la prise de position de la municipalité de Saint-Herménégilde;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- **QUE** la municipalité de Saint-Herménégilde s'engage à apporter toutes modifications réglementaires afin d'assurer la conformité réglementaire du Projet solaire, et ce, avant la signature du contrat d'approvisionnement en électricité avec Hydro-Québec;
- **QUE**, dans ces circonstances, la municipalité de Saint-Herménégilde appuie la présentation du Projet solaire à Hydro-Québec.

Adoptée.

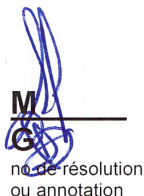
2026-03-09-10.04 **SIGNATURE DE L'ENTENTE DE PAIEMENT FERME DANS LE CADRE DU PROJET SOLAIRE DE SAINT-HERMÉNÉGILDE**

CONSIDÉRANT QU'Hydro Québec a lancé en date du 6 mai 2025, un appel d'offres (A/O 2025-01) en vue de l'acquisition d'un bloc d'électricité de 300 MW produite à partir d'une source solaire (ci-après l'« **Appel d'offres** »);

CONSIDÉRANT QU'afin de répondre aux besoins exprimés par l'Appel d'offres, Natural Forces Québec inc. (ci-après « **Natural Forces** ») entend développer, de concert potentiellement avec la municipalité régionale de comté de Coaticook (ci-après la « **MRC de Coaticook** ») et les communautés Abénakis d'Odanak et de Wôlinak, un projet solaire d'une puissance envisagée de 18 MW représentant 24 hectares de terrain, dont le parc sera implanté sur le territoire de la MRC de Coaticook (ci-après le « **Projet solaire** »);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Herménégilde a mené des négociations relativement au versement de paiement ferme par Natural Forces à la municipalité de Saint-

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité De Saint-Herménégilde



Herménégilde dans l'éventualité où le Projet solaire serait retenu dans le cadre de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la teneur de ces négociations a été confirmée dans l'entente de paiement ferme se trouvant en Annexe A de la présente résolution (ci-après l'« **Entente de paiement ferme** »);

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Benjamin Canzani, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- **QUE** la municipalité Saint-Herménégilde confirme sa satisfaction à l'égard du contenu de l'Entente de paiement ferme;
- **QUE** la municipalité autorise monsieur le maire Steve Lanciaux et/ou madame la directrice générale et greffière-trésorière Jeanne Bergeron, à signer l'Entente de paiement ferme et tout document y étant lié, de même qu'à accomplir toute formalité en lien avec celle-ci;
- **QUE** monsieur le maire Steve Lanciaux et/ou madame la directrice générale et greffière-trésorière Jeanne Bergeron, est autorisé à effectuer toute formalité nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

Adoptée.

2026-03-09-10.05 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 356 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HERMÉNÉGILDE

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde a adopté, le 28 février 2022, le Règlement numéro 318 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s de la Municipalité de Saint-Herménégilde;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après : la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1^{er} mai qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU QU'une élection générale s'est tenue le 2 novembre 2025;

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus(e)s révisé;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées;

ATTENDU QUE monsieur le maire Steve Lanciaux mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445, du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27-.1) par monsieur le conseiller Robin Cotnoir, qu'un règlement numéro 356 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s de la Municipalité de Saint-Herménégilde sera présenté pour adoption à une prochaine session de ce conseil;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité De Saint-Herménégilde

DÉPÔT par monsieur le conseiller Robin Cotnoir du présent projet de règlement numéro 356 édictant le code d'éthique et déontologie des élu(e)s de la Municipalité de Saint-Herménégilde;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la présente séance;

ATTENDU QU'une copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle le présent projet de règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445, du Code municipal du Québec;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Benjamin Canzani et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le présent projet de règlement numéro 356 édictant le code d'éthique et déontologie des élu(e)s de la Municipalité de Saint-Herménégilde.

Adoptée.

2026-03-09-10.06 NOMINATION DE L'AUDITEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

ATTENDU QUE la municipalité doit nommer un vérificateur externe qui agira à titre d'auditeur pour l'exercice financier 2026;

ATTENDU QUE certains travaux spéciaux peuvent s'ajouter, tels que des rapports d'auditeur relatifs à des redditions de comptes;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents

- **QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde mandate la firme Raymond Chabot Grandt Thornton, à titre de vérificateur externe et d'auditeur de la municipalité de Saint-Herménégilde, afin d'effectuer l'audit des états financiers 2026 de la Municipalité;
- **QUE** la Municipalité de Saint-Herménégilde désigne monsieur le maire Steve Lanciaux ou madame la directrice générale et greffière-trésorière Jeanne Bergeron, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée.

2026-03-09-10.07 APPUI RÉCUPÉRATION BERGERON

ATTENDU QUE Récupération Bergeron est une entreprise spécialisée dans la collecte et le recyclage de métaux et dans la récupération de véhicules hors d'usage (VHU);

ATTENDU QUE Récupération Bergeron souhaite obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) afin d'utiliser la totalité du lot 5 792 351, soit 2,9065 hectares, à une fin autre que l'agriculture;

ATTENDU QUE l'utilisation principale souhaitée du lot 5 792 351 serait un usage commercial;

ATTENDU QUE Récupération Bergeron demande son appui à la Municipalité de Saint-Herménégilde, afin d'obtenir l'autorisation de la CPTAQ pour utiliser la totalité du lot 5 792 351 à une fin autre que l'agriculture, soit un usage commercial;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Cotnoir, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Benjamin Canzani et résolu à l'unanimité des membres présents que madame la

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**



directrice générale et greffière-trésorière transmettre une lettre d'appui au projet de Récupération Bergeron, afin que la totalité du lot 5 792 351, soit 2,9065 hectares, soit utilisé à une fin autre que l'agriculture, soit un usage commercial.

Adoptée.

2026-03-09-10.08 DÉSFFECTER UN BIEN DE L'UTILITÉ PUBLIQUE EN VUE D'UNE ALIÉNATION

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 792 351 est considéré comme un bien affecté à l'utilité publique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite vendre une parcelle du lot 5 792 290, soit environ 312,4 m², tel que montré sur un plan préparé par Guillaume Meunier, arpenteur-géomètre, le 9 février 2026, sous sa minute 5 985;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte et tel que requis par l'article 916 du *Code civil du Québec*, il est nécessaire de désaffecter ce bien de l'utilité publique en vue de procéder à son aliénation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde désaffecte de l'utilité publique la parcelle du lot 5 792 290, soit environ 312,4 m², tel que montré sur un plan préparé par Guillaume Meunier, arpenteur-géomètre, le 9 février 2026, sous sa minute 5 985, afin de pouvoir en faire l'aliénation.

Adoptée.

2026-03-09-10.09 OFFRE D'ACHAT TERRAIN CHEMIN DU PÈRE-ROY

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde a reçu une offre d'achat de madame Suzanne L. Kennedy et monsieur Terrance Fagan, en date du 18 février 2026, d'une parcelle du lot 5 792 290, soit environ 312,4 m², tel que montré sur un plan préparé par Guillaume Meunier, arpenteur-géomètre, le 9 février 2026, sous sa minute 5 985, au prix de 10 000,00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE la parcelle de lot 5 792 290 est située au 123, chemin du Père-Roy;

ATTENDU QUE le conseil municipal est favorable à la vente de cette parcelle de lot;

ATTENDU QUE la résolution 2026-03-09-10.08 adoptée le jour des présentes a désaffecté la parcelle du lot 5 792 290, soit environ 312,4 m², tel que montré sur un plan préparé par Guillaume Meunier, arpenteur-géomètre, le 9 février 2026, sous sa minute 5 985, du domaine public vers le domaine privé de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **D'AUTORISER** la vente du terrain d'une parcelle du lot 5 792 290, soit environ 312,4 m², tel que montré sur un plan préparé par Guillaume Meunier, arpenteur-géomètre, le 9 février 2026, sous sa minute 5 985, au prix de 10 000,00 \$ plus les taxes applicables, situé sur le chemin du Père-Roy, à madame Suzanne L. Kennedy et monsieur Terrance Fagan, au montant de 10 000,00 \$ plus les taxes applicables, aux conditions suivantes :
 - Payable comptant lors de la signature de l'acte de vente notarié;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité De Saint-Herménégilde

- Sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur;
- L'engagement de l'acheteur à se conformer à la réglementation relative à l'installation d'un système de traitement des eaux usées conforme, et ce dans un délai d'un (1) an suivant l'achat de la parcelle de terrain;
- L'engagement de l'acheteur à acquitter les frais suivants :
 - Tous les frais de l'arpenteur géomètre, incluant et non limitativement, l'obtention d'un plan de la parcelle de terrain à acquérir, la subdivision et/ou lotissement des lots menant à la transaction d'achat;
 - Tous les frais relatifs à une demande de dérogation mineure;
 - Tous les frais notariés, incluant et non limitativement, les frais pour la transaction d'achat de la parcelle de terrain;
 - Tous les autres frais qui pourraient découler de ladite transaction, afin que la municipalité n'ait aucun frais à assumer suite à cette transaction.
- **D'AUTORISER** madame la directrice générale et greffière-trésorière à accepter l'offre d'achat d'une parcelle du lot 5 792 290, soit environ 312,4 m², tel que montré sur un plan préparé par Guillaume Meunier, arpenteur-géomètre, le 9 février 2026, sous sa minute 5 985 et communiquer avec tous les intervenants nécessaires afin de donner plein effet aux présentes;
- **QUE** les clauses usuelles d'un contrat de vente soient insérées dans l'acte de vente notarié;
- **D'AUTORISER** monsieur le maire Steve Lanciaux à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente notarié d'une parcelle du lot 5 792 290, soit environ 312,4 m², tel que montré sur un plan préparé par Guillaume Meunier, arpenteur-géomètre, le 9 février 2026, sous sa minute 5 985, et tous documents utiles et nécessaires afin de donner plein effet aux présentes.

Adoptée.

2026-03-09-10.10 POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE

ATTENDU QUE le comité de ressources humaines a fait ses recommandations aux membres du conseil municipal quant à l'embauche d'une nouvelle adjointe administrative;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre, **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil :

- Entérine l'embauche de madame Alexandra Veilleux au poste d'adjointe administrative de la Municipalité selon les termes décrits dans le contrat de travail;
- De lui accorder les autres avantages prévus à la Politique des conditions de travail après la probation de six (6) mois débutant suivant son embauche.

Adoptée.

2026-03-09-10.11 OFFRE DE SERVICES EXP – ROUTE 251 – MARAIS DUQUETTE

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie EXP a offert ses services afin d'assister la municipalité dans la préparation des plans et devis d'appel d'offres et services pendant la construction en



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité De Saint-Herménégilde

vue de la réhabilitation de la chaussée sur la route 251 – Marais Duquette, pour un montant maximum de 14 800,00 \$ plus taxes.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Benjamin Canzani et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de service d'EXP en date du 12 février 2026, pour la préparation des plans et devis d'appel d'offres et services pendant la construction en vue de la réhabilitation de la chaussée sur la route 251 – Marais Duquette, pour un montant maximum de 14 800,00 \$ plus taxes et d'autoriser la directrice générale à signer l'offre de services et tout autre document nécessaire afin de donner plein effet aux présentes.

Adoptée.

2026-03-09-10.12 **PROGRAMMATION DE TRAVAUX TECQ 2024-2028 RÉVISÉE**

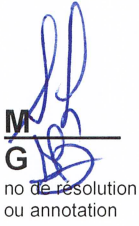
ATTENDU QUE La municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ)* pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;
- **QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;
- **QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation **révisée** de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- **QUE** la municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;
- **QUE** la municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- **QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Adoptée.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**

2026-03-09-10.13 OFFRE DE SERVICE ABAT-POUSSIÈRE

ATTENDU QU'une invitation à soumissionner pour la fourniture et l'épandage de l'abat-poussière liquide sur les chemins de la Municipalité a été transmise aux soumissionnaires désignés selon le devis, préparé par madame la directrice générale et greffière-trésorière Jeanne Bergeron, en date du 28 janvier 2026, soit environ 168 680 litres de calcium 35% avec certification BNQ 2410-300 pour 50 km de chemin réparti comme suit :

- Un premier épandage sur l'ensemble des chemins municipaux à la mi-juin, pour une quantité approximative de 112 000 litres;
- Un second épandage vers la mi-août sur certains chemins ciblés par l'inspecteur municipal pour un total approximatif de 56 680 litres.

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont au nombre de trois, qu'elles sont toutes conformes et que, ce faisant, la Municipalité désire retenir les services du plus bas soumissionnaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Herménégilde accorde le contrat pour la fourniture et l'épandage de l'abat-poussière pour l'année 2026 à Enviro Solutions Canada Inc., étant le plus bas soumissionnaire, pour le prix de 78 773,56 \$ plus taxes.

Adoptée.

2026-03-09-10.14 OFFRE DE SERVICE BALAYAGE DE RUE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des soumissions pour le balayage de route pour l'année 2026;

ATTENDU QUE le Comité voirie et infrastructures a donné ses recommandations au conseil municipal et que le conseil retient;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Cotnoir, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Benjamin Canzani et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Entreprises Simon Maurice au tarif horaire de 130,00 \$ pour le balai 7 pieds et de 125,00 \$ pour le balai 5 pieds plus taxes conformément à la soumission saison 2026.

Adoptée.

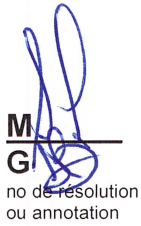
2026-03-09-10.15 OFFRE DE SERVICE DÉBROUSSAILLAGE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des soumissions pour le débroussaillage des abords de route pour l'année 2026;

ATTENDU QUE le comité voirie et infrastructures a donné ses recommandations au conseil municipal et que le conseil retient;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Cotnoir, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de 9152-2425 Québec inc. au tarif horaire de 115,00 \$ pour la débroussaillage et fauchage des voies publiques, plus taxes, conformément à la soumission du 25 février 2026.

Adoptée.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité De Saint-Herménégilde

2026-03-09-10.16 **ENTENTE GESTION DES SAUVETEURS 2026**

ATTENDU QU'il est nécessaire d'assurer la surveillance de la plage municipale du Lac Wallace;

ATTENDU QU'Acti-Sports MRC de Coaticook désire partager les services de sauveteurs de piscine et de plage avec les différentes municipalités environnantes afin d'offrir des plans d'eau sécuritaires durant la période estivale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **D'ACCEPTER** l'entente de gestion du personnel sauveteur pour la saison estivale 2026, soit 992 heures de surveillance pour 2 sauveteurs, du 20 juin au 16 août, puis les 22, 23, 29 et 30 août, de 10 h 00 à 18 h 00, au coût de 39 332,80 \$ plus taxes;
- **D'AUTORISER** monsieur le maire Steve Lanciaux et/ou madame la directrice générale et greffière-trésorière Jeanne Bergeron à signer l'entente de gestion du personnel de sauveteur et tous les documents utiles et nécessaires afin de donner plein effet aux présentes.

Adoptée.

2026-03-09-11 **CULTURE ET GESTION DU PATRIMOINE SAINT-HERMÉNÉGILDE (INFRASTRUCTURES DES LOISIRS ET NOUVEAUX ARRIVANTS)**

Monsieur le conseiller Robin Cotnoir mentionne qu'il n'y a pas de réunion, mais que les choses suivent leur cours.

2026-03-09-12 **FORÊT HEREFORD**

Monsieur le maire Steve Lanciaux mentionne que les sentiers sont encore beaux. Il y a encore 30 à 50 cm de neige, il faut mettre des raquettes ou des crampons.

2026-03-09-13 **LAC LIPPÉ**

Monsieur le maire Steve Lanciaux mentionne qu'il y aura une assemblée annuelle de l'APELL en mars, et qu'il y assistera.

2026-03-09-14 **LAC WALLACE**

Monsieur le conseiller Benjamin Canzani n'a rien à mentionner.

2026-03-09-15 **LOISIRS, FAMILLE**

Monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre n'a rien à mentionner.

Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin mentionne qu'il y aura une remise d'arbres le 16 mai de 9 h 00 à 11 h 00.

2026-03-09-16 **MADA**

Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin rappelle aux membres du Conseil qu'elle siège également au niveau du Comité MADA à titre de conseillère et de membre responsable des familles.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
De Saint-Herménégilde**


no de résolution
ou annotation

Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin mentionne qu'il y aura une consultation publique le 21 mars prochain, de 9 h 00 à 12 h 00, au Centre communautaire.

2026-03-09-17 PLAN CLIMAT ET SADD

Monsieur le maire Steve Lanciaux mentionne qu'il y aura une rencontre la semaine prochaine.

2026-03-09-18 RÉGIE INCENDIE DE COATICOOK

Monsieur le maire Steve Lanciaux mentionne qu'il a de bonnes nouvelles. Les pompiers de la Régie des incendies ne se sont déplacés qu'une fois l'an passé, lors d'une tempête le 18 février, il y avait eu un carambolage sur la route 141.

Ne pas oublier de changer les piles de vos avertisseurs de fumée, suite au changement d'heure.

Les pompiers ont également demandé, que lors des appels d'urgence, les pompiers volontaires mettent leurs « 4 flashers », mais les gens ne respectent plus cela. Ils demandent donc l'autorisation à la municipalité d'utiliser un gyrophare vert dans leur véhicule

2026-03-09-19 RÉGIE RIGDSC

Monsieur le maire Steve Lanciaux mentionne que la prochaine rencontre sera mercredi. Concernant la demande à la CPTAQ, ils ont fait appel et la cause est prévue au mois d'avril.

2026-03-09-20 SÉCURITÉ CIVILE

Monsieur le maire Steve Lanciaux mentionne que nous sommes toujours à mettre à jour le plan de sécurité civile.

2026-03-09-21 TABLE DES USAGERS (MONT HEREFORD)

Monsieur le maire Steve Lanciaux n'a rien à mentionner.

2026-03-09-22 PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions du public sur la présente séance.

2026-03-09-23 AUTRES SUJETS

La prochaine session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde se tiendra le 13 avril 2026 à 19 h 00.

2026-03-09-24 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin propose la levée de l'assemblée à 19 h 48.



Directrice générale et greffière-trésorière



Maire

Je, Steve Lanciaux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.